



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/252
22 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session

RÉPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR DE LA
CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Adoptée par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière,
le 22 septembre 1995

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de la Côte d'Ivoire (point 1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (point 2).
3. Pouvoirs des représentants à la cinquantième session de l'Assemblée générale (point 3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (point 4).
5. Élection des bureaux des grandes commissions (point 5).
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale (point 6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (point 7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (point 8).
9. Débat général (point 9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (point 10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (point 11).
12. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, II, V (sect. A), VI (sect. N), XIII et XIV) (point 12)¹.
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (point 13).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 14)².

¹ Les chapitres du rapport indiqués ci-après ont également été renvoyés aux Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

- | | |
|---------------------------------|--|
| a) Chapitres I et XIV | Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions |
| b) Chapitre II | Deuxième Commission |

² L'Assemblée générale a décidé que les paragraphes pertinents du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/50/360) seraient portés à l'attention de la Première Commission lorsqu'elle examinerait le point 70.

15. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (point 15) :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social.
16. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (point 16) :
 - a) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - b) Élection de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
 - c) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (point 17)³ :
 - f) Nomination de membres du Comité des conférences.
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 18)⁴.
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (point 19).
20. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (point 20) :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies;
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions;
 - c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;
 - d) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.

³ Pour les alinéas a) à e), voir Cinquième Commission, point 32.

⁴ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) les chapitres du rapport du Comité spécial (A/50/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon que l'Assemblée puisse examiner la question de l'application de la Déclaration dans son ensemble en séance plénière.

21. Université pour la paix (point 21).
22. Retour ou restitution de biens culturels à leurs pays d'origine (point 22).
23. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (point 23).
24. Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (point 24).
25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (point 25).
26. La situation au Burundi (point 26).
27. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique (point 27).
28. La situation en Bosnie-Herzégovine (point 28).
29. Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (point 29).
30. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (point 30).
31. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (point 31).
32. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (point 32).
33. Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles (point 33).
34. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (point 34).
35. Question de l'île comorienne de Mayotte (point 35).
36. Célébration du cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale (point 36).
37. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (point 37).
38. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (point 38).
39. Droit de la mer (point 39)⁵.

⁵ L'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 96 c) directement en séance plénière, en même temps que le point 39.

40. Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique (point 40).
41. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (point 41).
42. Question de Palestine (point 42).
43. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (point 43).
44. La situation au Moyen-Orient (point 44).
45. La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (point 45).
46. Assistance au déminage (point 46).
47. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes (point 47).
48. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 48)⁶.
49. Rapport du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (point 49).
50. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (point 50).
51. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (point 51).
52. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (point 52).
53. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (point 53).

⁶ L'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à la question seraient entendues à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de l'examen du point en séance plénière.

54. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (point 54).
55. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (point 56).
56. Environnement et développement durable (point 96)⁵ :
 - c) Utilisation durable et conservation des ressources biologiques marines en haute mer.
57. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (point 150).
58. Rapport du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 151).
59. Examen du rôle du Conseil de tutelle (point 152)⁷.
60. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (point 153).
61. Participation de volontaires, les "Casques blancs", aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies (point 154).
62. Octroi au Système d'intégration de l'Amérique centrale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (point 155).
63. Multilinguisme (point 156).
64. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence de coopération culturelle et technique (point 157).
65. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (point 161).
66. Congrès universel sur la question du canal de Panama (point 162).
67. Renforcement du système des Nations Unies (point 163).

⁷ L'Assemblée générale a décidé que ce point serait présenté et commencerait d'être débattu directement en séance plénière, puis qu'il serait renvoyé à la Sixième Commission qui en poursuivrait l'examen.

Première Commission

1. Respect des obligations en matière de limitation des armements et de désarmement (point 57).
2. Éducation et information en matière de désarmement (point 58).
3. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (point 59).
4. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (point 60).
5. Réduction des budgets militaires (point 61).
6. Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale (point 62).
7. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes (point 63).
8. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (point 64).
9. Traité d'interdiction complète des essais (point 65).
10. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (point 66).
11. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (point 67).
12. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (point 68).
13. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (point 69).
14. Désarmement général et complet (point 70)² :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol;
 - c) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - d) Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement;
 - e) Transparence dans le domaine des armements;

- f) Réduction progressive de la menace nucléaire;
 - g) Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
 - h) Relation entre le désarmement et le développement;
 - i) Mesures visant à freiner le transfert et l'emploi illicites d'armes classiques;
 - j) Désarmement régional;
 - k) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - l) Non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, sous tous ses aspects.
15. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (point 71) :
- a) Bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - b) Mesures de confiance à l'échelon régional;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires.
16. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (point 72) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - d) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - e) Semaine du désarmement.
17. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (point 73).
18. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (point 74).

19. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (point 75).
20. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (point 76).
21. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) (point 77).
22. Texte définitif d'un traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (point 78).
23. Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission (point 79).
24. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (point 80).
25. Maintien de la sécurité internationale (point 81).

Commission des questions politiques spéciales et
de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. Effets des rayonnements ionisants (point 82).
2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (point 83).
3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 84).
4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 85).
5. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 86).
6. Questions relatives à l'information (point 87).
7. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 88).
8. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale (point 89).
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 90).
10. Rapport du Conseil économique et social [chap. V (sect. C)] (point 12).
11. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 91).
12. La situation dans les territoires occupés de la Croatie (point 92).
13. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (point 93).
14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 18)⁴.
15. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 48)⁶.

Deuxième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I à IV, VI (sect. A à M, O et P), VII à XI et XIV) (point 12)⁸.
2. Questions de politique macro-économique (point 94) :
 - a) Financement du développement;
 - b) Tendances à long terme du développement économique et social;
 - c) Crise de la dette extérieure et développement.
3. Développement durable et coopération économique internationale (point 95) :
 - a) Commerce et développement;
 - b) Établissements humains;
 - c) Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II);
 - d) Science et technique au service du développement;
 - e) Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
 - f) Participation des femmes au développement;
 - g) Mise en valeur des ressources humaines;
 - h) Les entreprises et le développement;
 - i) Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement;

⁸ Les chapitres du rapport indiqués ci-après ont également été renvoyés à l'Assemblée en séance plénière et aux Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

a) Chapitres I et XIV	Séances plénières et Troisième et Cinquième Commissions
b) Chapitre II	Séances plénières
c) Chapitre III	Troisième Commission
d) Chapitre IX	Troisième et Cinquième Commissions

- j) Initiative des Nations Unies sur les possibilités offertes et la participation.
4. Environnement et développement durable (point 96)⁵ :
 - a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;
 - b) Sécheresse et désertification;
 - d) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement;
 - f) Décennie internationale pour la prévention des catastrophes.
 5. Activités opérationnelles de développement (point 97)⁹ :
 - a) Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération économique et technique entre pays en développement.
 6. Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (point 98).
 7. Agenda pour le développement (point 99).
 8. Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (point 100).
 9. Migrations internationales et développement, y compris convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement (point 101).
 10. Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (point 102).

⁹ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à la Deuxième Commission, afin que celle-ci l'examine au titre du point 97.

Troisième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, III, V (sect. B et D à I), IX et XIV) (point 12)¹⁰.
2. Élimination du racisme et de la discrimination raciale (point 103).
3. Droit des peuples à l'autodétermination (point 104).
4. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (point 105)¹¹.
5. Prévention du crime et justice pénale (point 106).
6. Promotion de la femme (point 107)⁹.
7. Contrôle international des drogues (point 108).
8. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (point 109).
9. Promotion et protection des droits de l'enfant (point 110).
10. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones (point 111).
11. Questions relatives aux droits de l'homme (point 112) :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;

¹⁰ Les chapitres du rapport indiqués ci-après ont également été renvoyés à l'Assemblée en séance plénière et aux Deuxième et Cinquième Commissions, comme suit :

a) Chapitres I et XIV	Séances plénières, Deuxième et Cinquième Commissions
b) Chapitre III	Deuxième Commission
c) Chapitre IX	Deuxième et Cinquième Commissions

¹¹ L'Assemblée générale a décidé que les séances plénières consacrées à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse se tiendraient le jeudi 26 et le vendredi 27 octobre 1995.

- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales¹²;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
- d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

¹² L'Assemblée générale a décidé de tenir, pour marquer la fin de l'Année internationale de la tolérance, une séance plénière commémorative extraordinaire dont la date serait fixée ultérieurement.

Cinquième Commission

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (point 113) :
 - a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (point 114).
3. Budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 (point 115).
4. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (point 116).
5. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (point 117).
6. Corps commun d'inspection (point 118)¹³.
7. Plan des conférences (point 119).
8. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (point 120).
9. Régime commun des Nations Unies (point 121).
10. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (point 122) :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
11. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (point 123).
12. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (point 124) :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.

¹³ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer ce point à la Cinquième Commission, étant entendu que les rapports du Corps commun d'inspection concernant des questions renvoyées à d'autres grandes commissions seraient également portés devant ces commissions.

13. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (point 125).
14. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (point 126).
15. Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (point 127).
16. Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du Quartier général des Forces de paix des Nations Unies (point 128).
17. Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II (point 129).
18. Financement de la liquidation de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (point 130).
19. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (point 131).
20. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (point 132).
21. Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti (point 133).
22. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (point 134).
23. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (point 135).
24. Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (point 136).
25. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (point 137).
26. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (point 138) :
 - a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - b) Reclassement de l'Ukraine dans le groupe des États Membres visé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale.
27. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (point 149).

28. Planification des programmes (point 158).
29. Gestion des ressources humaines (point 159).
30. Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 160).
31. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, IX, XII et XIV) (point 12)¹⁴.
32. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (point 17)¹⁵ :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies.

¹⁴ Les chapitres du rapport indiqués ci-dessous ont également été renvoyés à l'Assemblée en séance plénière et aux Deuxième et Troisième Commissions, comme suit :

- | | |
|---------------------------------|--|
| a) Chapitres I et XIV | Séances plénières,
Deuxième et Troisième
Commissions |
| b) Chapitre IX | Deuxième et Troisième
Commissions |

¹⁵ Pour l'alinéa f), voir "Séances plénières", point 17.

Sixième Commission

1. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (point 139).
2. Décennie des Nations Unies pour le droit international (point 140).
3. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-septième session (point 141).
4. Création d'une cour criminelle internationale (point 142).
5. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-huitième session (point 143).
6. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (point 144).
7. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (point 145).
8. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (point 146).
9. Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs (point 147).
10. Examen de la procédure prévue à l'article 11 du statut du Tribunal administratif des Nations Unies (point 148).
11. Examen du rôle du Conseil de tutelle (point 152)⁷.
